

**DEPARTEMENT DU PAS-DE-CALAIS**  
**ARRONDISSEMENT DE SAINT-OMER**  
**COMMUNE DE LUMBRES**

**ARRÊTE N°2026/71**

Le Maire de LUMBRES,

Vu le Code des Collectivités Territoriales,  
Vu le Code de la Route,  
Vu la demande présentée par Madame Clémentine DENEUVILLE pour l'évacuation de terre au  
40 rue Broncquart

Considérant qu'il est nécessaire de prendre des mesures pour assurer la sécurité des usagers et  
prévenir les accidents,

**ARRETE**

**Article 1** : Le stationnement sera interdit sur 2 places de parking devant le n° 40 rue Broncquart  
du Jeudi 07 Mai 2026 à 08h00 au Lundi 11 Mai 2026 à 20h00.

**Article 2** : La mise en place de la signalisation sera réalisée par le demandeur.

**Article 3** : - Madame la Directrice Générale des Services de la Mairie,  
- Monsieur le Responsable des Services Techniques de la Ville de Lumbres,  
- Monsieur le Commandant de la Communauté de Brigades de Gendarmerie de  
Lumbres,  
- Madame DENEUVILLE Clémentine,  
sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent Arrêté.

Fait à LUMBRES, le 06 Mai 2026.

Le Maire,  
**Joëlle DELRUE.**

Acte rendu exécutoire

le 06 MAI 2026

